

Décision n° 2009-0415
de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes
en date du 7 mai 2009
abrogeant une attribution de ressources en numérotation à
la société Auchan Telecom
(numéros de la forme 06 AB PQ MC DU)

L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L.36-7 et L.44 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société Auchan Telecom (récépissé de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes n° 06-1159 en date du 9 mai 2006) ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 2007-0111 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 1^{er} février 2007 attribuant des ressources en numérotation à la société Auchan Telecom ;

Vu la demande par courrier de la société Auchan Telecom, en date du 20 avril 2009, reçue le 23 avril 2009, sollicitant la restitution de 500 000 numéros de la forme 06 AB PQ MC DU ;

Après en avoir délibéré le 7 mai 2009 ;

.../...

Décide :

Article 1er – La décision n° 2007-0111 en date du 1^{er} février 2007 susvisée, est abrogée en ce qu'elle attribue les numéros de la forme 06 05 5Q MC DU, 06 05 6Q MC DU, 06 05 7Q MC DU, 06 05 8Q MC DU et 06 05 9Q MC DU à la société Auchan Telecom (Siren : 480 067 719) à sa demande.

Article 2 - Le chef du service Opérateurs et régulation des ressources rares de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur.

Fait à Paris, le 7 mai 2009

Le Président

Jean-Claude MALLET